



Maisons-Alfort, le 20 MAI 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché
du produit biocide ARVOECO
AMM n°9800548**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société QUARON de demande renouvellement d'autorisation de mise sur le marché pour le produit **ARVOECO** (AMM n°9800548), et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit ARVOECO.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit ARVOECO est un biocide de type 4 composé de 36,8% d'hypochlorite de sodium soit en chlore actif 4,6%, se présentant sous la forme d'une solution hydrosoluble concentrée. Le détail des usages autorisés est mentionné à l'annexe 1.

L'hypochlorite de sodium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	hypochlorite de sodium
N°CAS :	7681-52-9
Type de produit :	4

CONSIDERANT

- Les éléments fournis, suffisants pour permettre l'évaluation de la demande ;
- La demande d'autorisation qui porte sur les usages listés à l'annexe 1 de cet avis ;
- Le fait que la préparation ARVOECO dispose de l'autorisation de mise sur le marché n° 9800548, en cours de validité au moment du dépôt du dossier de demande de renouvellement.
- La Fiche de Données de Sécurité, de la responsabilité du demandeur, fournie pour la préparation conformément à l'article 31 du règlement REACH ;
- L'étiquetage proposé conforme aux spécifications du produit et à la réglementation en vigueur¹ ;

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Sur la base des pièces présentes dans le dossier (cerfa 11906*02, cerfa 11908*02 et fiches de données de sécurité) et des directives 67/548/CE et 99/45/CE, le classement proposé de la préparation est le suivant :

Classification de la préparation :

- C : Corrosif
N : Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque :

- R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
R35 : Provoque de graves brûlures
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence :

- S23 : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui monter l'étiquette)
S50 : Ne pas mélanger avec des produits acides
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

Conditions d'emploi :

Les conditions d'emploi de la préparation sont les suivantes :

- Solution s'utilisant diluée suivant l'effet recherché
- Mode d'application :
 - s'applique après un prélavage à l'eau chaude, par circulation ou aspersion à l'aide du matériel approprié
 - diluer le produit de 0,5% en efficacité bactéricide à 4% en efficacité fongicide.
- Temps de contact : 5 mn pour effet bactéricide et 15 mn pour effet fongicide à une température comprise entre 20° et 65°C
- Rincer abondamment à l'eau après le temps de contact préconisé
- Ne pas utiliser le produit sur les métaux légers et leurs alliages (acier ordinaire, galvanisé, cuivre, zinc, laiton, aluminium...), les polyamides, les matériaux incompatibles avec les oxydants ou alcalins
- Catégorie d'utilisateurs : professionnel

Toute modification relative aux caractéristiques déclarées pour le produit ARVOECO lors de cette autorisation, y compris une modification de l'étiquetage, de l'emballage ou du conditionnement, devra être notifiée auprès des autorités concernées. Elle devra être validée si une évaluation est nécessaire.

¹ Article 10 de l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides et à l'autorisation de mise sur le marché des produits biocides

Considérant l'ensemble des données disponibles, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché n°20080062 du produit ARVOECO (AMM n°9800548), dans les conditions d'étiquetage et d'emploi précisées ci-dessus, et pour les usages listés en annexe à cet avis.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : renouvellement, hypochlorite de sodium, TP4

Annexe 1

Liste des usages autorisés pour le produit ARVOECO

Type de préparation	Composition du produit	Dose de substance active
solution hydrosoluble concentrée	hypochlorite de sodium	36,8% (soit en chlore actif 4,6%)

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Conditions d'applications	Avis
50992130	Animaux domestiques * locaux préparation nourriture * trait. Bactéricide	0,5%	Temps de contact : 5 min	Favorable
50992120	Animaux domestiques * locaux préparation nourriture * trait. Fongicide	4%	Temps de contact : 15 min	Favorable
50992230	Animaux domestiques * matériel transport nourriture * trait. Bactéricide	0,5%	Temps de contact : 5 min	Favorable
50992220	Animaux domestiques * matériel transport nourriture * trait. Fongicide	4%	Temps de contact : 15 min	Favorable
50994130	Locaux de stockage (P.O.A) * trait. Bactéricide	0,5%	Temps de contact : 5 min	Favorable
50994120	Locaux de stockage (P.O.A) * trait. Fongicide	4%	Temps de contact : 15 min	Favorable
50993130	Locaux de stockage (P.O.V) * trait. Bactéricide	0,5%	Temps de contact : 5 min	Favorable
50993120	Locaux de stockage (P.O.V) * trait. Fongicide	4%	Temps de contact : 15 min	Favorable
50994330	Matériel de laiterie * trait. Bactéricide	0,5%	Temps de contact : 5 min	Favorable
50994320	Matériel de laiterie * trait. Fongicide	4%	Temps de contact : 15 min	Favorable
50993430	Matériel de récolte (P.O.V) * trait. Bactéricide	0,5%	Temps de contact : 5 min	Favorable

50993420	Matériel de récolte (P.O.V) * trait. Fongicide	4%	Temps de contact : 15 min	Favorable
50993230	Matériel de stockage (P.O.V) * trait. Bactéricide	0,5%	Temps de contact : 5 min	Favorable
50993220	Matériel de stockage (P.O.V) * trait. Fongicide	4%	Temps de contact : 15 min	Favorable
50994230	Matériel de transport (P.O.A) * trait. Bactéricide	0,5%	Temps de contact : 5 min	Favorable
50994220	Matériel de transport (P.O.A) * trait. Fongicide	4%	Temps de contact : 15 min	Favorable
50993330	Matériel de transport (P.O.V) * trait. Bactéricide	0,5%	Temps de contact : 5 min	Favorable
50993320	Matériel de transport (P.O.V) * trait. Fongicide	4%	Temps de contact : 15 min	Favorable
50993530	Parois des loc. De stock. (P.O.V)(pulver.) * trait. Bactéricide	0,5%	Temps de contact : 5 min	Favorable
50993520	Parois des loc. De stock. (P.O.V)(pulver.) * trait. Fongicide	4%	Temps de contact : 15 min	Favorable